

Crues printanières **Étapes de rétablissement**

Dès que le niveau de l'eau aura diminué suffisamment aux abords de la rivière Saint-Maurice et du fleuve Saint-Laurent, la Ville de Trois-Rivières enclenchera son plan de rétablissement. Les interventions s'échelonneront sur plusieurs semaines. Le calendrier d'intervention variera d'un secteur à un autre, en fonction de la décrue des eaux.



Vérifier l'érosion des berges et les glissements de terrains.



Vérifier l'écoulement des eaux et des puisards.



Nettoyer les rues en retirant les débris pouvant nuire à la circulation.



Inspecter et sécuriser les réseaux routier, pédestre et cyclable.



Inspecter les infrastructures municipales et assurer les réfections nécessaires.



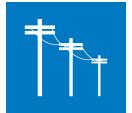
Enlever les barricades et rouvrir les rues.



Récupérer les sacs de sable des résidences en bordure de rue. ¹



Collecter les débris de démolition et de construction, ainsi que les biens personnels dont les gens souhaitent se départir. ¹



Assurer que l'inspection des poteaux de téléphone et d'électricité soit faite par Bell et Hydro-Québec.



Accompagner les sinistrés pour leur demande d'aide financière auprès du gouvernement.

¹ Des conteneurs seront installés dans les secteurs sinistrés. Surveillez le site Web municipal pour connaître les dates et lieux où ils seront installés.

v3r.net **Tél. : 311**

